

L'ÉCOLE MATERNELLE EN VALLEE D'AOSTE

Esquisse sur son evolution

Intervention de Rita Decime lors des "Journées d'information sur les dialectes et de préparation au 31ème concours J.B. Cerlogne" - Châtillon, le 3 septembre 1992

L'histoire de l'école maternelle valdôtaine est encore entièrement à écrire. On peut reconstruire avec précision seulement ces derniers vingt ans, depuis qu'une loi de 1972 l'a transformée en école publique, c'est-à-dire en école gérée directement par l'Administration Régionale, comme le sont actuellement les écoles de tous ordres et degrés en Vallée d'Aoste.

Pour reconstruire l'histoire d'avant 1972 il faut aller consulter, commune par commune, paroisse par paroisse, les archives, parfois publiques, parfois privées, de chaque institution.

Chaque école, qu'elle soit de chef-lieu ou de hameau, a une histoire toute particulière.

On peut s'y attendre seulement à une évolution commune qui reconduit l'école maternelle valdôtaine dans le sillon de l'évolution connue par cette institution sur le territoire national, au moins de l'Italie du Nord et du Centre.

L'arrière-plan historique et législatif a été d'ailleurs le même au moins à partir de l'unité italienne.

En Vallée d'Aoste, comme dans beaucoup d'autres régions de la péninsule l'école maternelle, comme institution autonome pré-scolaire, a évolué progressivement en débutant comme initiative d'assistance publique pour l'enfance abandonnée, comme "asile de charité", sinon



Fonds Berard - BREL

comme orphelinat, et atteignant progressivement la physionomie d'institution éducative ouverte à tous les enfants de 3 à 5 ans (et pas seulement à ceux qui étaient dans le besoin).

Cela est plus particulièrement vrai pour ce qui concerne les écoles d'Aoste ou celles des grandes communes. Dans les villages et dans les hameaux, les petits de quatre-cinq ans étaient, dans la plupart des cas, concernés par les initiatives d'alphabétisation qui intéressaient tous les enfants pendant les périodes de pause des travaux agricoles en hiver.

Refaire l'histoire de la fondation des premières "écoles communes" (au XVII - XVIII siècles) est relativement aisé: il y a sur ce sujet les recherches de l'abbé Trèves et, plus loin dans le

temps, les travaux de Mgr. Duc. Etablir quand on a commencé à réaliser des initiatives spécifiques pour les enfants de 3 - 5 ans, cela est beaucoup plus complexe.

Dans chaque commune, cette naissance et cette évolution ont connu des étapes tout à fait particulières parce que le pouvoir public étant absent, l'initiative de départ et celles qui ont suivi, sont liées aux gens de l'endroit, à des bienfaiteurs, à des curés, à des administrateurs. Il s'agit donc d'une histoire, celle de l'école maternelle, particulièrement liée à l'histoire de chaque communauté villageoise.

Déjà à propos des premières écoles l'abbé Trèves écrivait ⁽¹⁾:

"A qui devons-nous la fondation de la première Ecole communale moderne, au sein de chacune de nos Paroisses...?"

A quelle classe de la société appartiennent ces insignes bienfaiteurs - aussi généreux que éclairés - de l'instruction du Peuple et du progrès du Pays..."

"L'Histoire objective et impartiale va répondre d'une manière claire, instructive et catégorique aux questions suivantes que nous allons lui poser.

1) Question: Combien de premières Ecoles communales valdôtaines ont-elles été fondées

- a) par les avocats,
b) par les docteurs médecins,
c) par les professeurs à tous les degrés de nos Instituts?
Réponse: AUCUNE!

2) Q: Combien des susdites Ecoles ont-elles été fondées

- a) par les notaires?
R: UNE. Celle d'Ollomont (1757).
b) par les officiers?
R: UNE. Celle de Cogne (1784).

3) Q: Combien de ces écoles ont-elles été fondées par notre ancienne Noblesse Valdôtaine?

R: UNE SEULE! Celle d'Issogne en 1751, par un simple chevalier de Challant.

4) Q: Combien d'Ecoles susdites ont-elles été fondées par de simples et obscurs campagnards?

R: SEIZE. Ce sont celles de: 1. Fontainemore (1678); 2. Châtillon (1713); 3. Valtournenche (1726); 4 et 5 Saint-Remi et Bosses; (1741); 6. Courmayeur (1742); 7. Valpelline (1743); 8. Arnad (1756); 9. Pontey (1757); 10. Pré-Saint-Didier (1758); 11. Challant-Saint-Anselme (1760); 12. Champdepraz (1767); 13. Rhêmes-Saint-Georges (1767); 14. Charvensod (1779); 15. Chambave (1782); 16. Excenex (1806).

5) Q: Combien d'Ecoles susdites ont-elles été fondées par un groupe de particuliers?

R: NEUF. Ce sont celles de: 1. Every sur Herères (1714); 2. Introd (1724); 3. Marine sur Perloz (1725); 4. Ville-sur-Nus (1751); 5. Oyace (1757); 6. Fornet sur Valgrisenche (1758); 7. Bionaz (1777); 8. Saint-Marcel (1775); 9. Derby (1813).

6) Q: Combien d'Ecoles susdites ont-elles été fondées par des femmes?

R: QUATRE! Ce sont celles de: 1. Issime (1737); 2. Saint-Vincent (1744); 3 et 4. Nus et Quart en (1754).

7) Q: Combien d'Ecoles susdites ont-elles été fondées par le Clergé Valdôtain?

R: TRENTE-QUATRE!..."

Ce serait intéressant de pouvoir refaire cette statistique à propos des écoles enfantines.

On ne pourrait en tout cas pas remonter au XVIIIème siècle, le "siècle des lumières", le siècle de Jean-Jacques Rousseau. A cette époque-là l'essentiel du débat pédagogique commençait à se porter sur les caractéristiques de la nature enfantine, sur sa précocité intellectuelle, sur ses possibilités d'assimilation et par conséquent sur les contenus de l'enseignement, sur les méthodes et sur les outils pédagogiques. Une pédagogie plus strictement spécifique à la petite enfance commençait à se définir, même si elle se présentait dans une perspective pré-élémentaire, d'antichambre à l'instruction de base. Mais ces idées auraient dû attendre plus d'un siècle pour voir un début d'application réelle.

C'est au cours du siècle suivant qu'on commence à penser à utiliser les jeux dans les apprentissages et cela repose sur une interprétation encore plus évoluée de la nature enfantine.

On commence à comprendre que le jeu correspond à un besoin de développement de l'enfant et il peut devenir un outil d'apprentissage. Pestalozzi et Froebel soutiennent l'utilisation didactique de jeux et jouets convaincus que l'activité des mains mobilise l'intelligence entière. La pédagogie est désormais centrée sur l'enfant, sur ses besoins, sur son activité spécifique.

La pédagogie...C'est-à-dire la théorie pédagogique.

La réalité des institutions qui accueillent les enfants de 3 à 5 ans est autre chose.

Chez nous ce sont les "asiles de charité" qui caractérisent la première moitié du XIXème siècle. Ce n'est pas le cas ici de rappeler M. Ferrante Aporti, mais le but de la plupart des institutions qui se sont inspirées de son modèle d'école avaient comme principe de base de: "alleviare le misere condizioni di vita dell'infanzia abbandonata".

La deuxième moitié du XIXème siècle enregistre (avec la legge Casati) la naissance de l'école élémentaire d'Etat; mais rien n'est institutionnalisé pour l'école enfantine. On encourage plutôt l'initiative des privés, surtout l'initiative des institutions religieuses (delle Opere pie). Et cela accentue encore plus le caractère d'assistance et de bienfaisance de ces initiatives.

Il faut en tout cas attendre presque partout les dernières



Fonds Bévard - BREL



Fonds Bérard - BREI.

décennies du XIXème siècle pour voir surgir des institutions autonomes (ou partiellement autonomes).

Je me bornerai ici à citer quelques passages tirés de documents particulièrement significatifs qui ont déjà été publiés grâce aux recherches effectuées par des chercheurs valdôtains qui ont essayé de reconstruire l'histoire des institutions scolaires de leur Commune ou d'autres qui ont essayé de reconstruire la vie des bienfaiteurs qui ont particulièrement bien mérité de leur communauté.

Un exemple significatif concerne l'école de Hône.

Ce que je reporte ici est tiré d'un procès-verbal du 11 octobre 1877 du Conseil Communal - Session ordinaire d'automne. Séance non publique.⁽²⁾

„Objet: Nomination d'un instituteur pour une école mixte enfantine.

Considérant que les deux écoles des garçons et des filles du Chef-lieu de cette Commune seraient trop nombreuses durant les quatre mois de novembre, décembre, janvier et février pour que les enfants puissent tirer quelques profits et faire quelques progrès nonostant le zèle et le développement des Enseignants actuels,...

Ce Conseil Communal a été d'avis unanime de créer pour les quatre prédicts mois d'hiver une école mixte où seront reçus comme élèves les enfants des deux se-

xes qui n'ont point encore les six ans d'âge accomplis et ceux qui, quoique plus âgés, sont encore aux premiers principes de l'instruction élémentaire.

Ayant ensuite procédé par scrutin secret à la nomination du titulaire de la dite école, le dépouillement du scrutin donna les résultats suivants:

- M. Boretta Georges obtint 10 voix...

Il s'agit là d'une première initiative pour les moins de 6 ans et, cas exceptionnel, elle est prise par une administration publique.

Cette institution connaîtra ensuite une évolution commune à la plupart des autres asiles. Les deux premiers articles du Statut de son érection en "Ente Morale" disent textuellement:⁽³⁾

"Art. n. 1: L'Asilo Infantile dell'ex Comune di Hône denominato "Sala di custodia" ebbe origine nell'anno 1917 in seguito ad un lascito di Lire 30.000 del defunto benefattore Signor Gossweiler Giacomo, e cominciò a funzionare regolarmente nell'anno 1920...

Aggregatisi con Decreto 20 maggio 1928 i due Comuni di Hône e Bard, l'Amministrazione dell'Asilo Infantile dell'ex Comune di Hône e quella dell'erigendo Asilo Infantile di Bard passavano alle riunite Congregazioni di Carità di Hône e Bard ed, attualmente, all'Ente Comunale di Assistenza.

Il nuovo Asilo Infantile assumerà la denominazione di "Asilo Infantile di Hône-Bard".

Art. n. 2: L'Asilo ha per scopo di accogliere e custodire gratuitamente nei giorni feriali i bambini poveri, di ambo i sessi, del Comune di Bard dall'età di tre anni ai sei anni, e di provvedere alla loro educazione fisica, morale ed intellettuale nei limiti consentiti dalla loro età.

Rimanendo posti disponibili, dopo l'ammissione dei poveri, possono essere ammessi anche bambini non poveri, verso il pagamento di una retta da stabilirsi dal Consiglio di Amministrazione."

C'était la période entre les deux guerres mondiales.

Pour connaître l'évolution de cet asile dans cet après-guerre jusqu'à son passage à l'Administration Régionale il est très significatif de relire un passage d'un numéro du bulletin paroissial du mois d'octobre 1975. C'est le curé qui écrit ⁽⁴⁾:

"Ricordo ancora quel giorno del 1955: il Sindaco, il Segretario comunale e il Parroco sottoscritto giunsero in via Silvio Pellico a Genova presso la Casa Madre delle Suore Domenicane.

Si andava in cerca di Suore cui affidare l'Asilo rimodernato e situato nei locali del nuovo Municipio. Si era bussato invano alla porta delle nostre Suore Giuseppine di Aosta. Una fortuita segnalazione ci aveva consigliato di rivolgerci alle predette Suore Domenicane. Fummo ben accolti dalla Superiora Generale e ritornammo a Hône con un viaggio un po' avventuroso ma con la quasi certezza che la nostra domanda sarebbe stata esaudita.

Così fu.

Nell'autunno del 1955, accolte da una piccola delegazione del Paese, scesero alla stazione di Hône 3 Suore... Subito si misero all'opera e non tardammo ad accorgerci del lavoro prezioso svolto nella Scuola Materna, nella cura della Gioventù femminile, nel Catechismo, nella cura della Chiesa (in pietose condizioni a quell'epoca!) e in altre occasioni di attività benefiche."

L'asile de Hône avait connu son origine grâce à la générosité d'un bienfaiteur, un petit chef d'industrie, qui avait destiné une somme d'argent, considérable pour l'époque, à la création de cette institution d'assistance.

D'autres asiles de la Basse Vallée ont pu profiter de la générosité de bienfaiteurs qui avaient contribué avant à l'industrialisation de la région. Au-dessus de la porte d'entrée du côté est de l'asile de Donnas il y a une lunette en bronze qui reproduit la figure d'une vieille dame, dont le buste est entouré par des roses et du lierre et où on peut lire cette dédicace: "Alla cara memoria della diletta madre del fondatore Federico Selve... Questo asilo infantile Anna Caterina Selve a beneficio della popolazione di Donnas eretto negli anni 1895-96 aperto il 7 gennaio 1897".

M. Selve avait fait construire quelques années avant le bâtiment des écoles primaires, mais il en avait tout de suite cédé la gestion à la Commune. Au contraire il soigna toujours en première personne l'asile et il s'intéressa à l'alimentation, à l'hygiène et à l'éducation des petits.

Ça vaut la peine de relire une lettre qu'il écrit le 8 juillet 1905 à la Révérende Mère Supérieure du Couvent de St. Joseph à Aoste.⁽⁵⁾ Cette lecture est très instructive sous plusieurs points de vue:

"...Désirant traduire par écrit les intelligences verbales prises ces jours derniers et qui devront servir de base à la nouvelle convention contenant le programme précis des instructions, clauses et conditions, auxquelles devront scrupuleusement s'uniformer la Directrice et les Soeurs Enseignantes, pour la Direction et la conduite de l'Asile à l'avenir, je les résume en les transcrivant ci-après comme suit:

1) Je tiens avant tout à affirmer pour toute conséquence, que de droit, qu'il soit reconnu que comme propriétaire - fondateur de l'Institut dénommé "Asilo Infantile Anna Caterina Selve", son existence et son activation dépendent

uniquement et d'une manière absolue de ma volonté.

2) Il est entendu que, comme propriétaire, je pourrai librement disposer du local entier de l'Asile, naturellement avec tous les égards et tout le respect que l'institution de l'Asile requiert et avec toute assurance de pouvoir compter sur les procédés les plus corrects à cet égard, comme par le passé.

3) La nomination et la confirmation en charge de la Directrice et du personnel enseignant de l'Asile seront annuellement faites par moi, en me réservant de donner avis par lettre recommandée avant la fin du mois de juillet de chaque année, sur mes décisions relatives soit au licenciement ou à la confirmation du personnel, soit à la clôture, suspension ou quelconque autre disposition à prendre pour l'année successive à l'égard de l'Asile.

4) Dans le courant de l'année scolaire on ne pourra faire aucun changement dans le personnel enseignant sur le service de l'asile sans mon préalable consentement.

5)

6) Ayant reconnu que l'Institut en vigueur dans la Province de Brescia, et intitulée "Il Giardino infantile rurale di Monpiano" est très applicable au pays de Montagne et aux conditions des populations rurales en général, je désire et je requiert que le programme de cet Institut soit adopté pour modèle et pour guide à l'avenir pour la Direction et conduite de mon asile "Anna Caterina Selve" de Donnas..."

Il faut rappeler ici que "Il Giardino infantile rurale di Monpiano" était la réalisation des sœurs Rosa e Carolina Agazzi. Pour l'époque c'était l'avant-garde: il "metodo agazzino" a été le vrai cliché d'origine de l'école maternelle en Italie (la méthode Montessori n'étant pas encore à l'horizon à la fin du siècle dernier).

La lettre de M. Selve aux Sœurs de Saint Joseph continue de la façon suivante:

"7) Comme j'ai lieu de croire et de retenir avec fondement que les conditions des locaux de mon Asile sont très convenables et avantageuses pour l'application du système adopté à Monpiano, ainsi j'espère que la Directrice et ses coadjutrices voudront étudier avec amour et zèle ce système... dont les trois éléments principaux et essentiels sont "L'Igiene, il Canto, il Linguaggio", elles pourront peu à la fois obtenir dans l'Asile de Donnas les mêmes succès, qui ont été obtenus à Monpiano.

8) D'après le jugement de personnes compétentes, on devra renoncer et éviter pour l'avenir l'instruction et les exercices par claques et battements des pieds, comme contraires à l'hygiène et reconnus non utiles.

9) Je tiens absolument que l'on donne la plus grande importance à tout ce qui concerne la propriété et l'hygiène en général et, comme dans l'Asile de Donnas il y a la commodité des Bains, on devra une fois par mois faire prendre un bain aux enfants pour la propreté générale et complète de toute la personne.



Fonds Berard - BREL

10) Relativement à la prière je désire que l'on adopte les critères de Monpiano et qu'on s'y conforme exactement en limitant la prière à la seule récitation du "Padre nostro" en italien, une fois par jour, le matin avec accompagnement de l'harmonium. (6)

Pour le restant l'on se conformera au modèle en adoptant tout ce qui est applicable, pratique et adapté aux conditions locales.

11) Pour ce qui concerne l'horaire journalier et les vacances on suivra les règles jusqu'ici pratiquées et qui seront indiquées dans le Règlement interne de l'Asile.

Voilà les principales conditions suivant lesquelles je tiens à baser clairement et distinctement les nouvelles conventions pour la bonne conduite et direction de l'Asile Anna Caterina Selve".

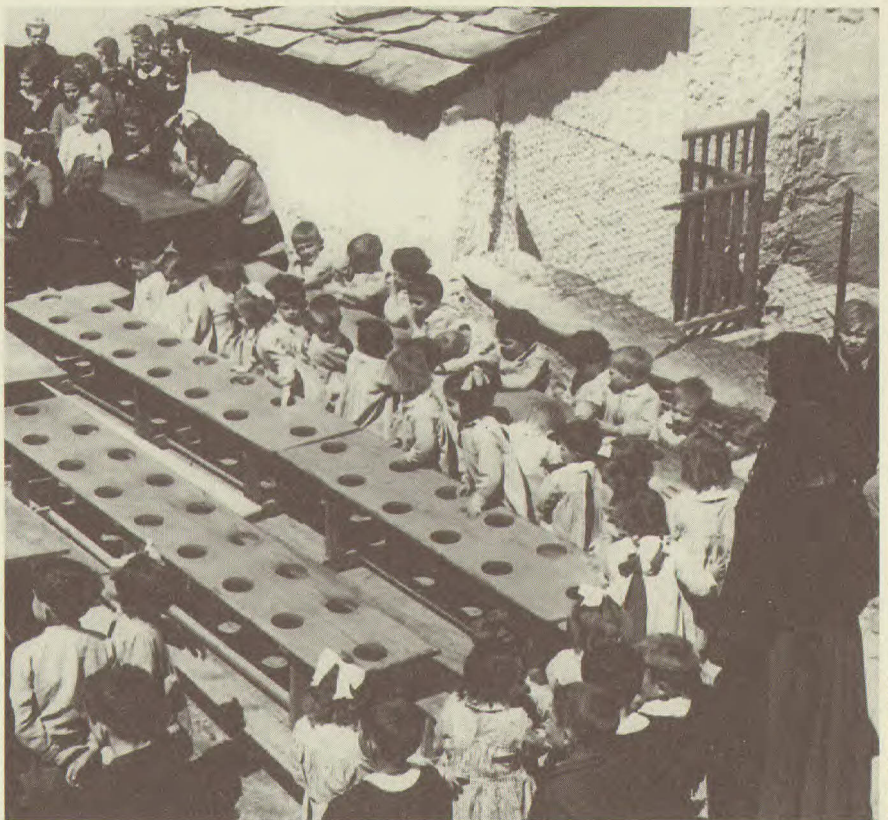
Je prévois et je reconnais toutes les difficultés et tous les obstacles que l'on rencontrera au commencement pour l'application du nouveau système et je considère que l'on ne pourra pas obtenir de suite ni tout à la fois les résultats, que l'on obtient déjà à Monpiano, mais j'espère et je suis persuadé que par le zèle intelligent de la Directrice, secondé par le concours dévoué des bonnes soeurs enseignantes l'on parviendra à obtenir enfin dans l'Asile de Donnas un peu à la fois de très bons résultats dans l'éducation des Enfants au profit du progrès du pays et au bénéfice des nouvelles générations.

Avec la présente je vous expédie, en pli séparé, les livres relatifs à l'Asilo de Mompiano, afin que vous puissiez les examiner de suite et je vous prie de vouloir bien m'assurer réception et de me faire connaître le plus tôt possible votre acceptation ou décision relative au présent convenu, devant m'absenter bientôt et désirant régler chaque chose dans le plus bref terme possible.

En attendant veuillez agréer l'assurance de mes sentiments d'estime et de considération avec les salutations bien distinguées.

Frédéric Selve".

On ne connaît pas la réponse des Soeurs de St. Joseph.



Fonds Béard - BREL

Mais je crois que le style adopté par M. Selve dans sa lettre ne laissait pas de place à la discussion ou à des choix différents.

Cette lettre est très significative pour deux raisons: premièrement parce qu'elle aide à réfléchir sur le fait qu'en Vallée d'Aoste aussi l'école enfantine, comme institution autonome, a été dans certains endroits un "produit de l'industrialisation". Mais elle n'a pas été, comme dans d'autres régions d'Italie et d'Europe, fille d'une industrialisation qui commençait à employer de la main d'oeuvre féminine; elle doit sa naissance à la clairvoyance de personnes qui, comme dans certaines vallées vaudoises du Piémont, n'étant pas toujours originaires de la région, ont senti la nécessité, morale peut-être, de faire profiter les gens de l'endroit d'une partie de leur fortune. (et on laisse de côté ici toute considération d'ordre idéologique). La deuxième raison est que cette lettre nous permet d'entrer un peu dans le domaine de la pédagogie. "Igiene, Canto e Linguaggio" étaient (auraient dû être) les activités des enfants de Donnas au début du siècle.

Au fait que faisaient les en-

fants, une fois dépassée la porte de l'asile?

Je crois que cela peut constituer le domaine prioritaire des recherches que l'on peut conduire avec des élèves qui sont aujourd'hui les usagers de l'institution-école. S'il est important de reconstruire quand une école a été fondée, de découvrir était placé le premier bâtiment scolaire etc. avec vos élèves il sera intéressant aussi de faire une comparaison entre styles de vie, entre styles d'enseignement et donc d'apprentissage, entre activités didactiques etc.

L'histoire de l'école maternelle valdôtaine est entièrement à écrire. Ce concours Cerlogne pourrait en constituer le début!

Bibliographie

- (1) J. Trèves - "Recueil de textes valdôtains" - Vol. III Imprimerie Marguerettaz - Aoste - 1967 - pag. 189 et sv.
- (2) R. Martinet - "Les écoles d'Hône et leur histoire" Imprimerie V. Ferraro - Ivrea - 1989 - pag. 25
- (3) O.C. pag. 74
- (4) O.C. pag. 95
- (5) T. Charles: "Donnas, l'impronta dei Selve" - Bulletin de la Bibliothèque Communale de Donnas n° 5 - 1987 - pag. 125
- (6) M. Selve était allemand d'origine et de religion protestante